

Règlement X-TREM Défi de Caudry

1. Évènement.

L'X-TREM Défi de Caudry est une épreuve à caractère sportif avec franchissement d'obstacles du type parcours du combattant, Le circuit à faire en marchant ou en courant intègre du passage dans la boue, du franchissement aquatique en nageant, de l'escalade ou encore du rampé entre autres.

2. Date, lieu et horaire de départ.

L'épreuve se déroulera le dimanche 25 Septembre 2016, à partir du Village Animation prévu à cet effet, à Caudry sur la Base de loisirs du Val du Riot, rue Henri DUNANT 59540 Caudry.

Le départ des épreuves sera donné par vagues successives de 100 participants, toutes les 15 minutes environ.

3. Inscriptions.

Elles se feront via le site internet <http://www.xtremdefi.fr> rubrique inscriptions, à partir du Mardi 15 Décembre 2015, elles se clôtureront le jeudi 1er Septembre 2016 à 00h00 ou avant si le quota d'inscriptions est atteint.

3-1. Nombre de participants.

Les inscriptions seront limitées pour l'édition 2016 à :

X-TREM Défi de Caudry : 1000 participants.

La composition des vagues sera communiquée au plus tard 15 jours avant l'évènement.

L'organisation se réserve le droit d'augmenter éventuellement le nombre de participants.

La participation peut se faire individuellement ou par équipes, dans ce cas le nom de chaque équipe devra être mentionné obligatoirement lors de l'inscription.

Une équipe devra comporter au minimum 4 membres, en deçà de cette quantité vous serez considéré comme individuel.

3-2. Conditions d'âge.

X-TREM Défi de Caudry est ouvert aux participants âgés de 16 ans et plus le jour de l'épreuve.

Important : Tout participant mineur, doit fournir au retrait des dossards une autorisation parentale signée, pour pouvoir participer aux épreuves.

3-3. Tarifs.

X-TREM Défi de Caudry : 34€

Remboursement.

Toute inscription est définitive et non remboursable.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de manque de participants, au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve ou en cas de force majeure.

Dans ce cas les inscriptions seront remboursées.

3-4. Dotations et récompenses.

Chaque participant X-TREM Défi de Caudry percevra gracieusement un Tshirt X-TREM Défi lors du retrait des dossards, ainsi qu'une médaille Finisher X-TREM défi à l'arrivée de l'épreuve.

Tous les participants bénéficieront d'une collation avec boisson à l'arrivée de l'épreuve. Une dotation récompensera l'équipe mixte la plus nombreuse et l'équipe féminine la plus nombreuse.

Les plus beaux déguisements seront récompensés pour certains, selon l'appréciation de l'organisation.

D'autres dotations pourront se faire le jour de l'évènement.

4. Retrait des dossards.

Le retrait des dossards s'effectuera le Samedi 24 Septembre 2016 de 14h à 18h au Palais des Sports rue de Cambrai à CAUDRY et le dimanche 25 Septembre de 08h00 à 11h00 sur le site du village départ, uniquement pour ceux qui n'auront pas pu retirer leur dossard la veille.

Pour retirer votre dossard à la permanence il faudra présenter :

- La pièce d'identité de chaque participant
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique des activités suivantes,
- Course à pied, jogging.
- Passages d'obstacles « type parcours du combattant ».
- Franchissement de passage d'eau.

Mentionner au dos du certificat médical : « je suis apte à nager au minimum 25m ». (dater et signer)

Un participant pourra retirer le dossard d'autres participants s'il est muni de leur pièce d'identité et de leur certificat médical nominatif.

Ne pas envoyer de certificat médical, il sera à fournir uniquement au retrait du dossard.

UTILISER DE PRÉFÉRENCE LE CERTIFICAT MÉDICAL TYPE [À TÉLÉCHARGER ICI](#)

Prévoir des épingles à nourrice pour fixer le dossard obligatoire pour prendre le départ de l'épreuve, la terminer et pour percevoir les dotations.

Tout participant sur le parcours sans dossard sera mis hors course par le service de contrôle.

5. Parcours et horaires.

L' X-TREM Défi de Caudry se déroulera le dimanche 25 Septembre 2016, à partir de 10h00. Elle empruntera un circuit balisé d'environ 10 km parsemés d'obstacles naturels et artificiels qui vous emmèneront pour un dépassement de vous-même dans une ambiance fun, teintée de bonne humeur et d'entraide.

À la fin de votre défi, vous aurez le plaisir d'observer les autres participants terminant l'épreuve sur

l'écran géant du Village départ.

6. Obstacles.

Le parcours vous proposera environ 25 obstacles, vous pourrez ci-besoin en contourner certains. Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 10 km ou 5km selon l'épreuve choisie, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles à environ 5 m du sol.

Le participant reconnaît être apte à nager 25 m dans une eau froide d'environ 2 m de profondeur.

Les obstacles électrifiés (à ramper) sont déconseillés aux personnes cardiaques.

Les obstacles traversant des espaces confinés sont déconseillés aux personnes asthmatiques et/ou claustrophobes.

Un poste de ravitaillement sera à disposition des participants sur le parcours.

Les différents parcours seront connus 1 mois avant la date de l'évènement.

7. Équipement du participant à l'épreuve.

Chaque participant devra se présenter au départ dans une tenue adaptée à une pratique sportive.

Les déguisements sont fortement conseillés et autorisés, mais ne devront pas entraver la progression des participants notamment pour le franchissement des obstacles.

Il sera strictement interdit d'utiliser des chaussures à pointes (athlétisme) ou crampons (football, rugby).

Tout participant contrevenant sera disqualifié et mis hors épreuve immédiatement, il ne sera pas remboursé du coût de l'inscription.

Le port de bijoux est vivement déconseillé.

8. Médical.

L'assistance médicale sera confiée à la Croix Rouge et à un Médecin spécialisé sur ce type d'épreuve.

Les organisateurs pourront mettre hors épreuve un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

9. Respect de l'environnement.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés il sera interdit de déposer des déchets de type papiers, déchets plastiques etc... sur le parcours.

Des poubelles seront à disposition à cet effet sur le village départ.

10. Sanitaires.

Des toilettes et des douches (eau froide) seront à disposition des participants à l'arrivée.

Un espace tente vestiaire sera mis à disposition des participants avec consignes.

11. DROIT A L'IMAGE -CNIL.

Conformément aux dispositions de la loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. (Mail :<mailto:xtremdefi02@gmail.com>)

12. Assurance.

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés auprès de AXA France IARD.(un justificatif peut-être fourni sur simple demande)

Individuelle accident

Tous les participants à l'épreuve, licenciés ou non à une fédération sportive peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard le jour de l'Epreuve une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

Domage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

13. Responsabilité du participant.

J'admets que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que je ne dois pas m'inscrire si je ne suis pas correctement entraîné et apte médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

J'assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques....

Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve.

Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.

Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable.

Par le présent acte, j'accorde aux parties sus-nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.